

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR L'ÉTABLISSEMENT DU DOSSIER DE DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Coordonnées du SPANC : Communauté de Communes Seille et Grand Couronné
23, route de Pont-à-Mousson 54610 NOMENY
03 83 31 91 60 – spanc@ccsgc.fr

Le pétitionnaire doit fournir, dans le cadre de sa demande d'installation d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif (ANC), les pièces suivantes pour l'instruction du dossier :

- 1) Le « **formulaire de demande d'autorisation d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif** » complété et signé
- 2) **Un plan de situation** de la parcelle (extrait cadastral)
- 3) **Une étude de définition du dispositif d'assainissement** à mettre en place comprenant :
 - Une étude de sol (obligatoire) caractérisant l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques :
 - Sondages à la tarière
 - Test de perméabilité
 - Tranchée ou horizon pédologique
 - Une évaluation des contraintes topographiques pouvant influencer le choix de la filière
 - La description et le dimensionnement de la filière d'assainissement
- 4) Les **plans intérieurs** de l'habitation
- 5) Un **plan masse** représentant l'implantation de l'habitation et du dispositif d'assainissement sur la parcelle à l'échelle 1/100^{ème} ou 1/200^{ème}
- 6) Un **profil en long** du dispositif d'assainissement à l'échelle 1/50^{ème} ou 1/100^{ème} correspondant au projet
- 7) Un **plan en coupe** du dispositif d'assainissement à l'échelle 1/50^{ème} ou 1/100^{ème}
- 8) Le formulaire « **d'autorisation de rejet** » complété et signé par les parties (cas où les eaux usées traitées sont rejetées vers le milieu hydraulique superficiel)